

Programmes nationaux de mobilité dans l'enseignement supérieur

Fonds d'aide à la mobilité étudiante – Erasmus Belgica – Programme d'échanges des futurs enseignants en langues germaniques (Hautes Ecoles)

Taux 2017

Erasmus Belgica

Destination

- Communauté flamande ou germanophone
- Les entreprises établies en Région de Bruxelles-Capitale sont éligibles comme lieux de stage à partir du moment où le participant peut prouver que la langue principale de travail est le néerlandais.

Type de mobilité

- Période d'études auprès d'un EES partenaire (contrat bilatéral)
- Période de stage dans une entreprise
- Mobilité combinée cours-stage

Montant de la bourse

Les bourses sont composées :

- d'un forfait obligatoire de 100 € ;
- d'une mensualité dont le bénéficiaire fixe équitablement le montant, si l'étudiant apporte la preuve qu'il a pris un logement spécifiquement pour son séjour. Le montant maximum des mensualités est fixé à 100 €. L'AN suggère que le bénéficiaire fixe le montant des bourses en tenant compte des revenus des étudiants et, dans ce but, propose des critères à l'annexe 1.

Programme d'échanges des futurs enseignants en langues germaniques (Hautes Ecoles)

Destination

- Communauté flamande ou germanophone

Type de mobilité

Mobilité combinée cours-stage

Financement

En faveur de la Haute Ecole pour les frais liés à l'organisation de la mobilité :

- de 0 à 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 250€/Haute Ecole
- au-delà de 5 étudiants (IN ou OUT) : forfait de 500€/Haute Ecole

Le montant forfaitaire est acquis à partir du moment où il y a une mobilité entrante (IN) ou sortante (OUT).

En faveur de l'étudiant(e) :

Une bourse de mobilité dont le montant est plafonné à 500€ et fixé comme suit :

Durée du stage	Montant par étudiant en stage
3 à 4 semaines	200€
5 semaines	250€
6 semaines	300€
7 semaines	350€
8 semaines	400€
9 semaines	450€
10 semaines et plus	500€